

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 22 février 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 22 février 2016  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Mary Deros et M. Benoit Dorais.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars et Mme Magda Popeanu.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement à la mémoire de M. Robert Bousquet, ancien conseiller municipal du district de Saint-Paul-Émard, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, qui a siégé en ce conseil de 2001 à 2005, qui nous a quitté le 1<sup>er</sup> février 2016, à l'âge de 65 ans, des suites d'un cancer.

Il invite les membres du conseil à participer en grand nombre à la soirée « Nuit blanche » qui se tiendra à l'hôtel de ville, le samedi 27 février 2016, de 20 h à 1 h du matin. Coordonné par le Bureau de la présidence du conseil avec le soutien du cabinet en collaboration avec le Festival Montréal joue et le Conseil québécois des arts médiatiques – CQAM, l'événement festif « PIXELS ÉPHÉMÈRES : ART ET JEUX VIDÉO » sera un rendez-vous unique pour découvrir des jeux vidéo imaginés et réalisés par des créateurs indépendants de chez nous. Il y aura 12 stations de jeux qui seront installées dans le hall de l'hôtel de ville ainsi que des présentations inédites de trois œuvres numériques créées par des artistes de la métropole. Aussi, dans le cadre de Montréal en lumière, les trois œuvres d'art numériques seront exposées lors de cette Nuit blanche, mais également dès ce mercredi et ce, jusqu'au 3 mars prochain. Le président du conseil indique que l'hôtel de ville sera éclairé en rouge afin de souligner le thème de cette année qui est « La Nuit blanche sera rouge ».

Le président du conseil signale les événements suivants : le 4 février 2016 « Journée mondiale contre le cancer » et le 16 février 2016 « Journée internationale du patrimoine canadien ».

Il souligne les anniversaires de naissance du mois de février des conseillères et conseillers Francesco Miele, Anne-Marie Sigouin, Benoit Dorais, Jeremy Searle et Éric Alan Caldwell ainsi que la présence au balcon de Mme Sarah-Jane Thermidor qui effectue un stage de trois semaines au Bureau de la présidence, accompagnée de Mme Marie-Ève Bonneau.

Le président du conseil cède la parole au conseiller Steve Shanahan qui, dans le cadre du Nouvel an chinois, souhaite une bonne et heureuse année ainsi que de la prospérité à tous les citoyens de Montréal en cantonais. Il souligne que cette année est l'année du singe selon le calendrier chinois.

Finalement, le président du conseil souligne aussi la présence au balcon de M. Aimé Charron, ancien conseiller municipal qui a siégé de 1994 à 2001 dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et lui souhaite la bienvenue.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Réserve de 100 postes accordés par le maire versus le Plan quinquennal de réduction de la main d'œuvre (PQMO)
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Création d'un comité pour trouver des solutions afin de réduire l'iniquité dans la taxation foncière des commerces de proximité selon leur situation géographique – Mandat au comité de réformer les mesures de taxation selon un échéancier et des orientations précis
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Pouvoirs et subventions accordés à la Ville par le gouvernement provincial pour accueillir des nouveaux arrivants et les réfugiés syriens / Rôle du Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants
M. Peter McQueen	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Diminution des services à la Société de transport de Montréal (STM) – augmentation de la fréquence des autobus pour solutionner l'excès de passagers – Mesures concrètes pour améliorer la qualité du service du parcours de l'autobus 51 jusqu'au métro Snowdon ainsi que sur les lignes les plus achalandées
M. Alex Norris	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Mettre fin aux bonis accordés aux cadres du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) basés sur le quota des contraventions – Pratiques minant la confiance des citoyens

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

M. Éric Alan Caldwell	M. Russell Copeman (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Raisons justifiant le changement dans la décision de ne pas autoriser de projet résidentiel sur les terrains de l'Anse-à-l'Orme tel que relaté dans un article de The Gazette
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Problème d'entassement dans le métro et les autobus - mesures pour améliorer la qualité du service dans le transport collectif / Leadership du maire et plan d'action pour solutionner le problème

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Suggestions d'investir dans la Société de transport de Montréal (STM) pour améliorer la qualité du service en tout temps dans le transport collectif

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Ouellet de retirer le mot « caprice » utilisé lors de son intervention et ce dernier s'exécute.

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 52.

---

## **CM16 0157**

### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

***Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :***

- ***période de questions des membres du conseil (02)\*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

***\*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 80.01 (42.15).

---

Un débat s'engage.

---

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, prend la parole pour demander à l'Administration de faire preuve de respect envers les élus et d'éviter, à l'avenir, de distribuer les textes des déclarations séance tenante.

Le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, prend également la parole pour demander le retrait de l'article 51.02 de l'ordre du jour, car il affirme que les nominations ne reflètent pas la volonté de l'arrondissement.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend aussi la parole pour s'excuser, dans un premier temps, pour la distribution séance tenante des déclarations mais confirme tout de même la transmission par courriel, dimanche après-midi, de six de ces déclarations aux leaders des partis et aux conseillers indépendants, à l'exception de Mme Pagé. Il prend l'engagement que les documents seront, à l'avenir, transmis en temps opportun, soit lors de la deuxième livraison. Dans un deuxième temps, il invite M. Miranda à discuter des nominations, en dehors de la salle, d'ici l'étude de l'article 51.02, pour en arriver à une entente, le cas échéant.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retirer de l'ordre du jour l'article 51.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Dorais, Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Duchesne, Pagé et Searle (27)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio et Cloutier, (32)

**Ouverture des portes:** Le conseiller Alex Norris entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

**Résultat:** En faveur : 28  
Contre : 32

Le président du conseil déclare la proposition du conseiller Miranda et de la conseillère Hénault de retirer l'article 51.02 de l'ordre du jour rejetée à la majorité des voix.

Le conseiller Jeremy Searle soulève une question de privilège pour demander au président du conseil, M. Frantz Benjamin, de respecter le temps alloué dans le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* pour la sonnerie des cloches afin de permettre aux membres qui ne sont pas présents dans la salle le temps de s'y rendre. Le président du conseil remercie le conseiller Searle pour cette précision.

Le président du conseil met aux voix l'article 3.01, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

---

### **CM16 0158**

#### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 février 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.

---

#### CM16 0159

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif à la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139)**

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif à la recommandation de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur la motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats (CM14 1139), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.04 1163430002

---

#### CM16 0160

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif au bilan de la quatrième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats**

##### **1163430001**

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au bilan de la quatrième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.05 1163430001

---

**CM16 0161**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201)**

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé: Suspension du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

04.06 1163430003

---

**5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA16 29 0029 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Une heure pour la Terre 2016 – Appui.
- 5.02 Résolution CA16 27 0018 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Motion pour la persévérance scolaire.

---

**6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

**Par M. Francesco Miele pour M. Réal Ménard**

- Dépôt d'un tableau intitulé « Résumé des ententes-cadres et contrats de services professionnels » en guise de réponse à Mme Émilie Thuillier.

Le conseiller Marinacci s'adresse au leader de la majorité, M. Francesco Miele, et lui demande pourquoi il n'y a pas eu de dépôt d'une réponse à la question écrite qu'il a fait parvenir au bureau du greffier. Le leader de la majorité invite le conseiller à déposer sa question écrite.

---

Un débat s'engage.

---

**Par M. Normand Marinacci**

- Réponse écrite de la question de M. Normand Marinacci pour M. Russel Copeman, concernant la résolution CM15 1441 – Agrandissement du parc nature des Rapides du Cheval Blanc.
-

## 7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016

---

### CM16 0162

#### **Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Sud-Ouest faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1157192001

---

### CM16 0163

#### **Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1161478001

---

### CM16 0164

#### **Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1167009001

---

### CM16 0165

#### **Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.05 1162948001

---

**CM16 0166**

**Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06 1164939001

---

**CM16 0167**

**Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.07 1160081001

---

**CM16 0168**

**Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité dépose le Bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.08 1165078003

---

**CM16 0169**

**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Projet immobilier de l'Îlot Wanklyn - Projet de règlement P-15-064**

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Projet immobilier de l'Îlot Wanklyn de l'arrondissement de LaSalle – Projet de règlement P-15-064, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.09 1161079001

---

7.10 Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2)

---



7.11 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

---

## 11 - Dépôt de pétitions

Le-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

### CM16 0170

#### Déclaration visant à rendre hommage à un grand montréalais, Dr. Victor Goldbloom

Attendu que Dr Victor Goldbloom, né à Montréal le 31 juillet 1923, pédiatre réputé, homme politique et leader communautaire, est décédé à Montréal à l'âge de 92 ans, le 15 février dernier;

Attendu qu'il a été élu pour la première fois en 1966 afin de représenter la circonscription de D'Arcy-McGee à l'Assemblée nationale et qu'il y a siégé près de 14 ans;

Attendu qu'il a été le premier membre de la communauté juive à siéger au Conseil des ministres du gouvernement québécois;

Attendu qu'il a été le premier titulaire du ministère de l'Environnement et qu'il y a fait adopter la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Attendu qu'il a aussi été ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la Régie des installations olympiques, organisme chargé de parachever le stade et les autres installations olympiques avant l'ouverture des Jeux d'été de Montréal en 1976;

Attendu qu'il a aussi servi au sein de la haute administration publique, ayant notamment été président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), commissaire aux langues officielles et aussi président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre;

Attendu qu'il a reçu de nombreux honneurs au cours de sa carrière, ayant notamment été reçu Officier de l'Ordre du Canada en 1983, Officier de l'Ordre national du Québec en 1991 et ayant également reçu des doctorats honorifiques et un prix du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada;

Attendu que Dr Victor Goldbloom a consacré la majeure partie de sa vie au rapprochement entre les communautés juive et chrétienne, entre les francophones et les anglophones, en prônant la tolérance et le respect, et qu'en ce sens, il est un véritable artisan du « vivre ensemble » qui définit Montréal;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Lionel Perez  
M. Russell Copeman  
M. Marvin Rotrand  
M. Peter McQueen  
Mme Manon Gauthier  
et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille du Dr Goldbloom et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de ce grand Montréalais, reconnu pour son engagement à bâtir des ponts entre les communautés.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM16 0171****Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2016**

Attendu que l'article 16 g) de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* stipule que « Aux fins de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville, la Ville de Montréal s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes » ;

Attendu que Montréal exerce un grand leadership en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la promotion de l'analyse différenciée selon les sexes au sein de l'Administration municipale;

Attendu que la Ville de Montréal a approuvé, en février 2005, la déclaration mondiale d'IULA sur les femmes dans le gouvernement local, qui a été élaborée afin que les pouvoirs locaux, villes et municipalités, s'engagent formellement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les secteurs de l'activité municipale ;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la politique *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal en mars 2008* ;

Attendu qu'au mois de mars de chaque année, et ce jusqu'en 2017, année du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, une Montréalaise, ou un groupe de citoyennes de la métropole, sera honorée pour sa contribution remarquable au développement de Montréal dans le cadre de la série les Bâtisseuses de la Cité ;

Attendu que la Ville de Montréal a pris acte de l'avis du Conseil des Montréalaises sur la présence et le traitement des femmes cadres dans l'administration municipale;

Attendu que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, particulièrement dans les milieux de travail ;

Attendu qu'il est de notre devoir, à tous et chacun, de nous mobiliser pour permettre aux femmes de s'épanouir, de gravir les échelons et de contribuer pleinement à la société peu importe le métier ou la profession choisie;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre  
Mme Elsie Lefebvre  
Mme Justine McIntyre

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal souligne cette journée en réitérant son engagement à participer à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de l'administration municipale;
- 2- que Montréal continue ses efforts pour une pleine représentation des femmes dans les instances politiques et publiques dans le développement et l'administration de la ville.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CM16 0172****Déclaration visant à faire la promotion de candidatures reflétant la diversité montréalaise au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal**

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite et que plus de 50% de sa population est issue de communautés d'origines diverses;

Attendu que 30% des Montréalaises et des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que les femmes représentent 52% de la population montréalaise;

Attendu que les personnes à mobilité réduite représentent environ 15% de la population montréalaise;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais issus de la diversité et provenant de tous les continents du monde contribuent à la prospérité et à la croissance de Montréal et que son avenir repose largement sur l'intégration réussie des nouveaux arrivants et la contribution de tous;

Attendu que toutes les catégories de la diversité sont sous-représentées au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements par rapport à leur poids démographique;

Attendu que le 28 janvier 2013, le conseil municipal a adopté la motion CM13 0077 présentée par le conseiller Frantz Benjamin demandant aux partis politiques municipaux de faire un effort majeur afin de nommer et des faire élire des Montréalais membres des minorités visibles aux élections municipales de 2013;

Attendu que malgré l'engagement implicite que représentait l'adoption de la motion (CM13 0077), seuls deux Montréalais membres des minorités visibles ont été élus au conseil municipal et deux dans les conseils d'arrondissements lors des élections municipales de 2013;

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à prendre toutes les mesures nécessaires pour tenir compte des besoins des Montréalaises et des Montréalais de toutes origines, pour combattre la discrimination, ainsi que pour promouvoir des relations interculturelles harmonieuses s'inspirant des valeurs fondamentales telles le respect de la dignité humaine, la compréhension, l'égalité, l'inclusion et la tolérance;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Mme Manon Gauthier  
M. Lionel Perez  
M. Aref Salem

Et résolu :

1- que les partis politiques municipaux :

- s'engagent à redoubler d'efforts pour faire la promotion de candidatures de Montréalaises et de Montréalais représentant la diversité de la métropole, à savoir, les communautés d'origines diverses, y inclut les minorités visibles, les peuples autochtones, les femmes ainsi que tout groupe sous-représenté en vue des élections municipales de 2017;
- mettent en application les recommandations du Conseil interculturel de Montréal, du Conseil des Montréalaises et du Conseil jeunesse dans leurs efforts pour recruter et présenter une équipe de candidats qui soit plus représentative de la population montréalaise;

2- que le conseil municipal :

- invite les organismes montréalais qui représentent la diversité à faire la promotion de candidatures de personnes intéressées à siéger au conseil municipal et aux conseils d'arrondissements;
- invite le Bureau des élections à poursuivre les efforts en vue d'informer et de promouvoir la participation aux élections municipales des différentes communautés culturelles montréalaises;
- invite les partis politiques municipaux à transmettre leurs réflexions et leurs actions visant à recruter des candidatures de personnes issues de la diversité d'ici le mois de février 2017.
- invite ces personnes à se présenter, soit au sein d'un parti politique, soit comme indépendant aux élections municipales de 2017.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle à l'assemblée que la durée des interventions des membres sur les déclarations est de 5 minutes.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

### CM16 0173

#### **Déclaration pour le renforcement du développement du logement social et communautaire à Montréal**

Attendu que la Ville de Montréal mène des interventions vigoureuses en matière d'habitation pour assurer à ses citoyens un cadre résidentiel inclusif, sain et répondant à leurs besoins;

Attendu que ces interventions sur l'habitat ont des impacts structurants sur le territoire montréalais, où elles répondent à des enjeux démographiques, sociaux, économiques et urbanistiques, tels la revitalisation de quartiers, la consolidation durable du territoire, la lutte contre la pauvreté et l'itinérance, le maintien de la mixité sociale et la fidélisation des familles;

Attendu que malgré les efforts consentis en habitation par Montréal et ses partenaires communautaires, privés et institutionnels, de nombreux défis demeurent, au moment où la liste d'attente de l'OMHM compte presque 25 000 ménages, que le cadre bâti locatif - tant social que privé - est vieillissant, et que trop de besoins demeurent non comblés chez les familles nombreuses, les personnes vulnérables, les personnes avec des limitations de mobilité et plusieurs autres groupes de notre population;

Attendu que les interventions montréalaises en habitation ont historiquement été appuyées par des programmes d'habitation à frais partagés du gouvernement du Québec;

Attendu que Montréal rencontre des difficultés croissantes à aligner les exigences et normes des programmes québécois avec les spécificités de sa population et de son territoire;

Attendu que pour assumer pleinement son rôle et ses responsabilités de ville-centre de la région et de métropole du Québec, Montréal doit disposer d'un cadre financier et des outils nécessaires pour orienter et réaliser ses interventions sur l'habitat;

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par Mme Karine Boivin Roy

Et résolu :

de demander au gouvernement du Québec de mettre en œuvre un partenariat fort avec Montréal pour doter la métropole d'un cadre financier pluriannuel et d'une délégation de pouvoirs pour ses interventions en habitation, ce qui comprendra :

- d'inscrire dans la « *Loi sur Montréal métropole du Québec* » des pouvoirs habilitants permettant de rendre obligatoire l'inclusion de logements abordables – dont des logements familiaux – et d'imposer des exigences en matière de typologie et de superficie des logements à développer;
- de réinvestir adéquatement dans le programme de développement de logements sociaux et communautaires *AccèsLogis*, avec un budget équivalant à 1250 unités par année, soit la demande historique de Montréal; et de réinvestir également dans le programme d'amélioration de l'habitat *Rénovation-Québec*;
- d'accorder à Montréal une pleine délégation de pouvoirs de gestion, dont un droit de dérogation aux normes de ces programmes et une reddition de comptes *a posteriori*, pour permettre à la métropole d'établir ses objectifs et priorités sur son territoire et de paramétrer ses interventions en fonction du contexte montréalais;
- de convenir avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) d'une entente-cadre pluriannuelle et d'un contrat de performance accordant à l'OMHM une plus grande autonomie de gestion de son parc de logements HLM et de logements abordables ainsi que dans son rôle de développeur de logements sociaux
- d'intensifier les investissements dans le programme « RAM » de rénovation et de régénération du parc de logements HLM;

- de dédier, outre les sommes requises pour les programmes *AccèsLogis*, *Rénovation Québec* et *RAM*, un fonds de 25 M \$ pour une intervention montréalaise complémentaire aux programmes nationaux et adaptée aux conditions de réalisation spécifiques à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

## **CM16 0174**

### **Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes**

Attendu que le 2 octobre de chaque année a été décrété par l'ONU en 2007 (A/RES/ 61/ 271) Journée internationale de la non-violence et a été choisi pour cette raison afin de marquer le début de la « Semaine de lutte contre l'intimidation et la violence » ;

Attendu que de nombreuses villes à travers le Canada, dont Drummondville ainsi qu'Airdrie et Edmonton en Alberta, Régina et Kindersley en Saskatchewan, ont adopté des règlements interdisant l'intimidation dans les lieux publics;

Attendu que, selon Kids Help Phone, un enfant ou adolescent est victime d'intimidation à chaque 7 minutes dans les aires de jeux, au Canada et que selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec, 37 % des élèves québécois du secondaire ont avoué avoir été victimes de violence ou d'autres formes d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école (données de 2013);

Attendu que les taux d'idéations suicidaires sont de 11,6 % à 13 ans et de 14,7 % à 15 ans chez les jeunes victimes d'intimidation, selon le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal, à titre d'employeur, interdit l'intimidation dans son Code de conduite des employés (Règlement RCG 12-026);

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a déjà retenu la date du 2 octobre dans le cadre de la « Semaine de lutte contre l'intimidation et la violence » et que des interventions préventives sont déjà prévues;

Attendu qu'une loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par le gouvernement du Québec, le 12 juin 2012, et qu'il a mis en place un Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015 - 2018 et que de nombreux partenaires intersectoriels (scolaire, social, sportif, etc.), sont invités à s'impliquer et à développer des mesures appropriées dans des milieux de vie dont plusieurs se retrouvent dans des installations municipales;

Attendu que le Code criminel du Canada ainsi que d'autres lois ou règlements abordent déjà certaines situations pouvant être associées à de l'intimidation (ex. prolifération de menaces);

Il est proposé par Mme Anie Samson

appuyé par Mme Manon Gauthier  
Mme Monique Vallée

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1 - reconnaisse la journée du 2 octobre comme Journée de sensibilisation contre l'intimidation;
- 2 - mandate la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise afin d'évaluer la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

À 15 h 43, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Le maire, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège sur les propos de la leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, qualifiant son intervention comme étant hors d'ordre. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole et affirme que l'intervention du maire était respectueuse et non hors d'ordre, tel que qualifiée.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève lui aussi une question de privilège pour demander que les commentaires qu'il considère « paternalistes » et « cassants » ne soient pas permis dans un débat sur une telle déclaration. La vice-présidente du conseil, Mme Valérie Plante, fait un rappel à l'ordre et déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

## CM16 0175

### Déclaration d'opposition à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha

Attendu que le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent représente environ 20% des ressources mondiales en eau douce de surface;

Attendu que la Ville de Montréal est membre actif de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, qui fait entendre la voix des maires pour assurer la protection, la restauration et la mise en valeur des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que celle-ci s'oppose à la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha;

Attendu que la Ville de Montréal investira plus 1,2 milliard de dollars dans ses infrastructures d'eau de 2016 à 2018 afin d'assurer leur pérennité, d'améliorer leur efficacité, de diminuer les surverses et ce, dans le but de protéger notre approvisionnement, la ressource et améliorer la qualité de l'eau notamment du fleuve;

Attendu que le 13 décembre 2005, les gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, ainsi que les premiers ministres de l'Ontario et du Québec ont signé *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*, créant le Conseil régional des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que les mêmes gouverneurs ont signé le *Pacte des Grands Lacs*, qui a ensuite été approuvé par le Congrès américain et signé par le président et que ces documents interdisent les transferts d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, sauf pour les communautés situées dans des comtés chevauchant la ligne de partage des eaux entre le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et d'autres bassins;

Attendu que la Ville de Waukesha dans le Wisconsin, fait partie du comté de Waukesha chevauchant ladite ligne de partage des eaux, qu'elle a déposé une demande de transfert d'eau du lac Michigan pour l'utiliser comme source d'eau potable auprès du Wisconsin Department of Natural Resources, qui a déclaré cette demande admissible et l'a transférée le 7 janvier 2016 au Conseil régional et au conseil du Pacte des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour étude;

Attendu que la demande ne respecte pas les termes du Pacte en termes de nécessité de ce transfert d'eau, des critères de qualité d'eau de la Ville de Waukesha et que celle-ci planifie de fournir de l'eau à des communautés voisines, qui n'ont pas démontré le besoin d'une nouvelle source d'eau;

Attendu que les impacts de l'écoulement de retour vers le lac Michigan par la rivière Root causeront d'importants changements à l'écosystème et aux berges urbaines de l'embouchure de la rivière;

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Jean-François Parenteau  
M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal, en tant que membre de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, réitère son engagement à la protection de nos ressources en eau en demandant aux gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec ainsi qu'à leurs représentants au sein du Conseil régional et du Conseil du Pacte de rejeter la demande de transfert d'eau de la Ville de Waukesha dans sa forme actuelle;
- 2 - que la Ville de Montréal demande aux gouverneurs et premiers ministres représentés au Conseil régional et au Conseil du Pacte de s'assurer de la transparence du processus d'étude de la demande en fournissant toute l'information nécessaire notamment à tous les intéressés et populations concernées;
- 3 - qu'une copie de cette résolution soit transmise aux gouverneurs des états de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du Minnesota, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin, aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec, à leurs représentants au sein du Conseil régional et du Conseil du Pacte et à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 04, le président, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

## **CM16 0176**

### **Tarification des stationnements des hôpitaux et des établissements de santé**

Attendu que les hôpitaux et les établissements de santé sont des institutions publiques qui offrent des services fondamentaux auprès de la population;

Attendu que les tarifs de stationnement ajoutent une pression sur le stationnement sur rue;

Attendu que les citoyens vivant aux abords des hôpitaux et des établissements de santé subissent déjà des nuisances et inconvénients tels que l'augmentation du bruit, de la circulation et de la difficulté à trouver une place de stationnement sur rue;

Attendu que la circulation causée par les automobilistes qui cherchent des espaces de stationnement moins chers sur le domaine public accroît les déplacements et donc les gaz à effet de serre;

Attendu que le gouvernement du Québec régleme la tarification des stationnements des hôpitaux par la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux intitulée *Politique concernant l'exploitation des activités accessoires commerciales*;

Attendu que la circulaire prévoit que le stationnement doit être payant et stipule même que les établissements devraient viser à augmenter le revenu net qu'ils tirent de l'exploitation des activités accessoires;

Attendu que le gouvernement du Québec n'a pas revu ladite circulaire depuis sa mise à jour du 26 mars 2007;

Attendu que la gestion des stationnements diffère grandement selon les établissements, soit par une fondation de sorte que les profits reviennent à l'hôpital, soit par un opérateur privé contre une ristourne;

Attendu qu'une étude effectuée par la CBC en 2013 avance que 3 % des usagers des hôpitaux renoncent à des consultations médicales à cause des tarifs de stationnement;

Attendu qu'avec l'ouverture de plusieurs grands hôpitaux dont le CUSM, le CHU Sainte-Justine et le CHUM, la question de la tarification du stationnement aura un impact direct sur les usagers de ces hôpitaux et sur les résidents de ces quartiers;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Aref Salem  
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que le gouvernement du Québec s'assure que la tarification des stationnements des hôpitaux et des établissements de santé perçue demeure raisonnable pour les usagers et leur famille afin de réduire les nuisances et inconvénients pour les résidents aux abords des hôpitaux et des établissements de santé.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.07

---

#### **CM16 0177**

#### **Déclaration mandatant la Direction générale de désofficialiser les toponymes « Claude-Jutra » et « Jutra » sur le territoire de la Ville de Montréal**

Attendu que la toponymie montréalaise comprend deux lieux nommés en hommage à monsieur Claude Jutra ;

Attendu que le croissant Claude-Jutra, une voie de circulation qui comporte environ 50 adresses résidentielles et qui se trouve dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a été nommé le 11 novembre 1987 ;

Attendu que le parc Claude-Jutra, situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'intersection des rues Clark et Prince-Arthur Ouest, a été nommé le 21 février 1996 ;

Attendu qu'une sculpture nommée « Hommage à Claude Jutra », œuvre de Charles Daudelin qui se trouve dans le parc Claude-Jutra, a été inaugurée le lundi 6 octobre 1997 ;

Attendu que les informations mises au jour à l'occasion de la parution de la biographie de Claude Jutra par Yves Lever ont créé un très grand malaise au sein de la société québécoise et que les allégations sont suffisamment sérieuses pour nous faire poser des gestes importants ;

Attendu que la toponymie municipale doit éviter de provoquer ou d'alimenter la dissension au sein de la population ;

Attendu que le travail et le parcours de Charles Daudelin sont totalement indépendants de l'héritage de Claude Jutra ;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de mandater la Direction générale afin de :

- 1 - désofficialiser les toponymes « croissant Claude-Jutra » et « parc Claude-Jutra » présents sur le territoire de la Ville de Montréal et d'identifier de nouveaux toponymes en concertation avec les arrondissements concernés et la Commission de toponymie du Québec ;



2 - consulter les donateurs de l'œuvre « Hommage à Claude Jutra » et les ayants droit de l'artiste Charles Daudelin pour trouver ensemble la meilleure solution pour l'œuvre d'art.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.08

---

À 16 h 27, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0178**

#### **Conclure une entente-cadre collective de trente-six mois avec Centre du travailleur FH inc. pour la fourniture de gilets de sécurité et de vêtements de pluie - Appel d'offres public 15-14662 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gilets de sécurité et de vêtements de pluie pour les employés de la Ville;
- 2- d'accorder à le Centre du travailleur FH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14662 et aux tableaux de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156133005  
80.01 (20.01)

---

**CM16 0179**

**Accorder un contrat à Témisko (1983) inc. pour la fourniture d'un fardier surbaissé pour une somme maximale de 148 937,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14840 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Témisko (1983) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un fardier surbaissé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 937,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14840 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1164922001  
80.01 (20.02)

---

**CM16 0180**

**Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de soixante-dix véhicules Dodge Charger 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 141 236,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14909 (7 soum.)**

Monsieur Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Dodge Charger, année 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 141 236,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14909 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 185 686,20 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1164472001  
80.01 (20.03)

---

#### **CM16 0181**

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de douze mois, avec Wolseley Canada inc. pour la fourniture de matériaux et accessoires de plomberie, chauffage, ventilation et tuyauterie - Appel d'offres public 15-14137 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, pour la fourniture sur demande de matériaux et d'accessoires de plomberie, de chauffage, de ventilation et de tuyauterie;
- 2- d'accorder à Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux taux d'escomptes fermes consentis, applicables sur la plus récente liste de prix du guide « Allpriser » et s'il y a lieu ses mises à jour, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14137 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156134003  
80.01 (20.04)

---

#### **CM16 0182**

**Résilier le contrat de 631 385,21 \$, taxes incluses, accordé à Les Consultants S.M. inc. (CG14 0357) relativement à une entente-cadre pour des services de génie-conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier l'entente-cadre accordée à Les Consultants S.M. inc. pour des services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel, au montant de 631 385,21 \$, taxes incluses, (CG14 0357);
- 2 - de payer à Les Consultants S.M. inc. la somme de 56 009,06 \$, taxes incluses, pour couvrir le coût des services déjà rendus ;
- 3 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 575 376,15 \$, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1164956001  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM16 0183**

**Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 100 000 \$, annuellement, pour les années 2016 et 2017;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154195002  
80.01 (20.06)

---

**CM16 0184**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, une parcelle de terrain faisant partie des lots 2 375 747 et 3 026 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 3 664 mètres carrés, pour l'ajout d'une nouvelle piste cyclable entre le boulevard Toupin et le boulevard Keller, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un loyer total de 112 069,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de permission sur des parcelles de terrain constituées des parties des lots 2 378 628 et 2 377 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, assujetties à des servitudes réelles en faveur d'Hydro-Québec, afin de permettre les travaux d'aménagement qui seront exécutés sur ces lots, et ce, à titre gratuit**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, une parcelle de terrain faisant partie des lots 2 375 747 et 3 026 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 3 663,63 mètres carrés, à des fins d'ajout d'une piste cyclable, moyennant un loyer total de 112 069,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'approuver un projet de permission sur des parcelles de terrain constitué des lots 2 378 628 et 2 377 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui sont affectées par des servitudes réelles en faveur d'Hydro-Québec, afin de permettre les travaux d'aménagement, à titre gratuit;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155323012  
80.01 (20.07)

---

**CM16 0185**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 110 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, afin de réaliser le programme de conservation des vestiges archéologiques mis en valeur dans le musée, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 110 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, afin de réaliser le programme de conservation des vestiges archéologiques mis en valeur dans le musée, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153501002  
80.01 (20.08)

---

**CM16 0186**

**Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à la Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf dans le cadre du programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à La Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf relativement au programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du mont Royal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2015-2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 60 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150504017  
80.01 (20.09)

---

**CM16 0187**

**Conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, avec Bell Canada et Société TELUS Communications pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission pour la location de circuits en transmission de données ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les services mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14657 ;

<b><u>Firme</u></b>	<b><u>Description (articles, groupes, etc.)</u></b>	<b><u>Montant estimé (3 ans)</u></b>
Bell Canada	Lot 1 - Location de circuits - zone nord-est	717 717,64 \$
Bell Canada	Lot 2 - Location de circuits - zone nord-ouest	1 599 163,13 \$
Bell Canada	Lot 3 - Location de circuits - zone centre	1 210 347,57 \$
Bell Canada	Lot 4 - Location de circuits - zone sud-est	993 388,60 \$
Bell Canada	Lot 5 - Location de circuits - reste de l'île et Île Bizard	672 739,42 \$
Bell Canada	Lot 6 - Internet très haut débit	199 834,60 \$
Société TELUS Communications	Lot 7 - Internet très haut débit - robustesse	350 984,18 \$
Bell Canada	Lot 8 - Internet haut débit	114 332,29 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1156682002  
80.01 (20.10)

---

À 17 h 06, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 22 février 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 22 février 2016 – 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

M. Jeremy Searle.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars et Mme Magda Popeanu.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Peter McQueen et M. Steve Shanahan.

**AUTRE PRÉSENCE :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Eric Saint-Jean	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Appui des élus pour conserver l'entretien des 300 avions d'Air Canada à Montréal et protéger les emplois des ex-employés d'Avéos
M. Ahmed Fouad Dandane	M. Denis Coderre	Appui de l'ensemble des élus afin d'obliger le gouvernement fédéral à respecter le jugement de la Cour d'appel en faveur des ex-employés d'Avéos – Appui pour l'entretien des 300 avions d'Air Canada à Montréal



<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Geneviève Guérin	M. Aref Salem	Raisons justifiant la limite du parcours du Service rapide par bus (SRB) Pie IX à l'angle du boulevard Pie IX et de l'avenue Pierre-de-Coubertin – Budget supplémentaire des autres paliers gouvernementaux pour investir dans le transport en commun et le prolongement du parcours précité
M. Richard Bérubé	M. Denis Coderre	Garanties recherchées par la Ville vis-à-vis Air Canada pour conserver l'entretien lourd et la révision des avions de la C Series à Montréal
M. Yves Daoust	M. Richard Deschamps	Établir un échéancier pour rendre accessible les dossiers décisionnels de l'arrondissement de LaSalle et la webdiffusion sur internet – Assurance que l'arrondissement n'adoptera pas un projet de règlement visant à exclure les citoyens demeurant au sud de la rue Wanklyn de participer au registre d'une consultation publique sur la modification du zonage pour un troisième du projet de développement de l'îlot Wanklyn <b>Dépôt de document</b>
Mme Lisa Mintz	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Projets de la Ville pour aménager des espaces verts dans Turcot (dalles-parc) et la falaise Saint-Jacques afin d'établir un lien entre le nord et le sud
M. Félix Gravel	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Luc Ferrandez)	Hausse des objectifs pour développer le transport collectif en 2016 et 2017 à Montréal – Mesures prises pour l'obtention des subventions du fond vert du gouvernement du Québec afin d'investir dans le transport en commun
M. Sylvain Duchesne	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Programme Accèslogis et respect de l'objectif de 3 000 logements par année
M. Ross Stitt	M. Denis Coderre	Projet de développement résidentiel sur une partie des terrains de l'espace vert de l'Anse-à-l'Orme – Sauvetage de cet espace vert <b>Dépôt de document</b>
M. Thomas Morin-Brault	M. Denis Coderre	Mesures prévues par l'Administration pour encadrer les nouveaux arrivants afin d'assurer la pérennité du français à Montréal - Gestes concrets pour renverser la tendance soit le déclin à Montréal du français
M. Christian Corbeil	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Engagement de trouver des solutions concrètes afin de permettre la réalisation du projet de la coopérative du Suroit dans la cour de triage d'Outremont
M. David Fletcher	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Politique sur la protection des milieux naturels - autoriser la participation citoyenne lors des audiences futures afin de discuter et déterminer des espaces ciblés sur le territoire de la ville – Plan de protection des espaces naturels et terrain comparable à l'Anse-à-l'Orme ailleurs sur l'île
Mme Michelle Smith	M. Russell Copeman	Création d'un lotissement de 8 mètres 50 (bande verte) entre la Coopérative le Suroit et la rue Champagneur - danger pour la viabilité de ce projet
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Augmentations des taxes pour les services fournis aux citoyens et obligation pour les propriétaires de hausser les loyers et du coup diminuer le pouvoir d'achat des citoyens

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sonja Susnjar	M. Richard Deschamps	Accepter les recommandations de l'Office de consultation publique (OCPM) dans son intégralité pour le projet Wanklyn – Élaborer avec les citoyens un projet de règlement sur la modification du zonage pour un éventuel troisième du projet de développement de l'îlot Wanklyn

---

À 20 h 06

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier) (Mme Monique Vallée)	Article 20.03 de l'ordre du jour – Financement pour la tenue des festivals majeurs versus l'accessibilité universelle sur ces sites – Appliquer des mesures coercitives aux organisateurs qui ne respectent pas leur engagement de rendre ces sites accessibles
M. Robert Michael Edgar	Mme Anie Samson	Accessibilité au rapport du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sur l'infiltration d'agents provocateurs à la manifestation contre l'austérité du 18 décembre 2015 est-il terminé et accessible au public – Date et teneur des assemblées prévues à cette fin
Mme Suzan Stacho	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Luc Ferrandez)	Citation de M. Copeman dans un article de Lynda Gyulay du journal The Gazette sur le droit de la Ville de bloquer tous projets de développement résidentiel dans Pierrefonds Ouest versus le droit des propriétaires des terrains – position de M. Ferrandez sur les propos du maire en réponse à une pétition de plus de 9 600 noms déposée à la séance du conseil de septembre dernier
Mme Jeanne Cirume Nganiza	M. Denis Coderre	Autoriser la citoyenne, aussi employée col bleu de la Ville, à utiliser la prise électrique de 110 volts dans le clos de la Commune afin de lui permettre de recharger sa voiture électrique
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Rendre accessible les informations sur la demande de subventions du syndicat des copropriétaires du 3600 Van Horne pour les travaux effectués
M. Martin Dion	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Inaccessibilité du Montréal souterrain pour les personnes à mobilité réduite
M. Francisco Moreno	M. Frantz Benjamin	Prix orange décerné à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension pour la qualité du service de webdiffusion à son conseil d'arrondissement – Prix citron décerné à l'arrondissement de LaSalle pour le refus d'instaurer le webdiffusion à son conseil d'arrondissement

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Stéphane Théoret	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Assurance d'une bonification de la subvention pour le développement social dans la prochaine entente MESS-Ville pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension – Garantie de conserver le modèle opérationnel déjà en place en ce qui concernera la gestion des sommes par les arrondissements <b>Dépôt de document</b>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 29.

Le conseiller Miranda soulève un point d'ordre et demande de faire preuve de plus de rigueur dans le droit de parole accordé à chaque citoyen. Le conseiller Deschamps soulève une question de privilège soulignant que le respect des élus est aussi de mise et que le président du conseil est là pour faire appliquer le règlement.

Un débat s'engage.

À 20 h 30, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CM16 0188**

**Accorder un contrat à Aréo-feu ltée pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14951 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Aréo-feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14951 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1162645001  
80.01 (20.11)

---

#### **CM16 0189**

**Accorder un contrat à Motos Daytona inc. pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14962 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à Motos Daytona inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1514962 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164472004  
80.01 (20.12)

---

#### **CM16 0190**

**Accorder un contrat à Alexandre David, artiste professionnel, pour concevoir et réaliser un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire) dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 960 041,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'autoriser une dépense de 960 041,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services artistiques pour la conception et la réalisation d'un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire), dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'approuver un projet de contrat par lequel Alexandre David, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150230010  
80.01 (20.13)

---

### CM16 0191

**Accorder un contrat au collectif d'artistes professionnels Projet EVA (Étienne Grenier et Simon Laroche), pour réaliser l'œuvre numérique « Cortège » dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 379 417,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 390 915 \$, taxes incluses, pour la rétention de services artistiques pour la réalisation de l'œuvre numérique « Cortège », dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de contrat par lequel le collectif d'artistes professionnels Projet EVA (formé de Étienne Grenier et de Simon Laroche), s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 379 417,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150230009  
80.01 (20.14)

---

### CM16 0192

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 7 janvier 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154008001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM16 0193

**Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14826 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 48 mois.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164102001  
80.01 (20.16)

---

#### **CM16 0194**

**Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier et associés inc. pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14931 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard, équipe de travail ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14931 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1161701002  
80.01 (20.17)

---

#### **CM16 0195**

**Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville ainsi que la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Corporation de développement économique et communautaire Ahuntsic-Cartierville;
- Corporation de développement économique et communautaire Rosemont-Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

1165175001  
80.01 (20.18)

---

### CM16 0196

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition du bâtiment et la réhabilitation des sols**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble constitué des lots 1 182 458 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ayant une superficie de 341,5 mètres carrés, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition du bâtiment ainsi que la réhabilitation des sols;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151368015  
80.01 (20.19)

---

### CM16 0197

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à La compagnie d'investissement Les Cours du Roi, à des fins d'assemblage, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, d'une superficie de 212 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers



Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à La compagnie d'investissement Les Cours du roi, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 212 mètres carrés, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables, et par lequel trois servitudes de passage public seront créées en faveur de la Ville, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1154602007  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0198**

**Annuler l'octroi du contrat accordé à MacDonald Maintenance inc. (CG15 0601) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal / Accorder un contrat à Coforce inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour le lot 1, pour une période de 32 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, pour une somme maximale de 545 911,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14016 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'annuler l'octroi du contrat accordé à MacDonald Maintenance inc. (CG15 0601) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal suite à l'appel d'offres public 15-14016;
- 2 - d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 1, pour une période de 32 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 545 911,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14016;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1154512003  
80.01 (20.21)

---

#### **CM16 0199**

**Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur unique, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 636,41 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 janvier 2016 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165954001  
80.01 (20.22)

---

#### **CM16 0200**

**Accorder un contrat à Bauval CMM inc. pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent, pour une durée de 36 mois comprenant deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une somme maximale de 557 386,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14634 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Bauval CMM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance des éco-centres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Saint-Laurent et Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 557 386,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14634 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1157075001  
80.01 (20.23)

---

#### CM16 0201

**Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689), majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1165965001  
80.01 (20.24)

---

#### CM16 0202

**Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme à but non lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour le versement d'une contribution financière pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada, organisme à but non lucratif, visant le renouvellement de l'entente-cadre intervenue avec cet organisme (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

1151637001  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0203**

**Approuver le projet d'addenda no 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (Quartier des spectacles)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet: Quartier des spectacles);
- 2 - d'autoriser le greffier et le maire de la Ville de Montréal à signer cet addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1151103004  
80.01 (20.26)

---

**CM16 0204**

**Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports du Québec visant à circonscrire la participation de la Ville à la Phase II de coopération avec les municipalités pour l'implantation d'appareils de contrôles automatisé (ACA) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 482 957 \$ à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au nom du gouvernement du Québec, relativement à la participation de la Ville à la Phase II de coopération avec les municipalités pour l'implantation d'appareils de contrôle automatisé;
- 2 - d'accorder, à cette fin, un budget additionnel de revenus et de dépenses de 482 957 \$, net de ristourne et d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1155090002  
80.01 (20.27)

---

**CM16 0205**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Decimal Technologies inc. pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14468 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel la seule firme soumissionnaire Decimal Technologies inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14468;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité;
- 5 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 129 200 \$ au net à compter de 2017.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1153706001  
80.01 (20.28)

---

### CM16 0206

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder à Rousseau Lefebvre inc. un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet, pour la somme maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14866 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en architecture de paysage, d'ingénierie, de design urbain et d'éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et pour la surveillance des travaux dans le cadre du même projet, pour une somme maximale de 6 002 161,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14866;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151009018  
80.01 (20.29)

---

**CM16 0207**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. et Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle, jusqu'au 31 décembre 2018 / Appel d'offres public 15-14864 (12 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14864 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Échéance</b>	<b>Contrat</b>
PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1 700 000 \$	31 décembre 2018	1
Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L.	1 000 000 \$	31 décembre 2018	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle et ce, au rythme des besoins à combler pour une période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

1151803001  
80.01 (20.30)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM16 0208**

**Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, tel que prévu à l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c. C-72.01.

Adopté à l'unanimité.

1156204003  
80.01 (30.01)

---

#### **CM16 0209**

**Autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370)**

Monsieur Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370);
- 2 - d'autoriser le paiement d'un montant de 77 703,30 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1164472003  
80.01 (30.02)

---



**CM16 0210**

**Autoriser le report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le report du dépôt, au bureau du greffier, des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2015 du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

1163592005  
80.01 (30.03)

---

**CM16 0211**

**Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2015**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2015.

Adopté à l'unanimité.

1163843001  
80.01 (30.04)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0212**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1155075003  
80.01 (42.01)

---

**CM16 0213**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043), afin d'autoriser les utilisateurs de la planche à roulettes à circuler dans les pistes cyclables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1154368007  
80.01 (42.02)

---

**CM16 0214**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1155025003  
80.01 (42.03)

---

**CM16 0215**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151081006  
80.01 (42.04)

---

**CM16 0216**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151081008  
80.01 (42.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 21 h 59, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 23 février 2016, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 22 février 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 23 février 2016 – 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Sterling Downey, Mme Valérie Plante et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe, Mme Marie Cinq-Mars et Mme Magda Popeanu.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Laurence Lavigne Lalonde.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 51.02:**

M. François Limoges.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 51.02:**

M. François William Croteau.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Il cède la parole au maire, M. Denis Coderre, qui exprime son appui au ministre Pierre Moreau à la suite de la triste nouvelle de sa maladie. Il lui souhaite un prompt rétablissement ainsi que du courage pour passer à travers cette épreuve. Il mentionne que l'assemblée est de tout cœur avec lui et a une pensée pour lui et sa famille dans ces moments difficiles.

---

## 1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	Respect de la décision prise par la Cour supérieure et la Cour d'appel en regard d'Air Canada – Affirmation du maire en regard d'un centre d'excellence à Montréal et interrogation quant à la différence entre un centre d'excellence et un centre d'entretien

Le président du conseil demande à ce que le citoyen, M. Ionita, soit accompagné à la sortie de la salle.

M. Victor Matte	M. Denis Coderre (M. Benoit Dorais)	Engagement de l'Administration afin que le projet de logements sociaux et communautaires au 2175, Saint-Patrick voit le jour pour relocaliser les organismes de la maison Saint-Charles – Établir un échéancier pour les travaux de l'Office de consultation publique (OCPM) dans ce dossier
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Formation d'un comité de travail pour étudier l'évaluation foncière des immeubles résidentiels afin d'aider les propriétaires de longue durée à faire face aux hausses de taxes versus leurs revenus – Urgence d'une telle mesure pour aider ces propriétaires à faire face à la conjoncture économique actuelle
M. Robert Michael Edgar	M. Luc Ferrandez (M. Alex Norris)	Manifestation contre l'austérité du 18 décembre 2015 – Questionnement sur le temps d'attente pour la publication du rapport du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à cet effet – Position de Projet Montréal sur la participation des citoyens aux audiences publiques lors du dépôt du rapport annuel du SPVM

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de règlement pour qualifier d'irrespectueux les propos du conseiller Norris envers les policiers du SPVM lorsqu'il allègue qu'il existe un « spectre secret » dans le corps de police et demande à ce que ces paroles soient retirées.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil invite à la poursuite de la période de questions des citoyens.

Mme Sonja Susnjar	M. Claude Dauphin (M. Richard Deschamps)	Justifier l'appellation de Transported oriented development (TOD) pour le développement résidentiel prévu dans le secteur de Lachine Est si la fréquence des trains de l'AMT n'est pas améliorée - Appellation injustifiée au même titre que dans le projet Wanklyn si l'accès au transport collectif reste inchangé <b>Dépôt de document</b>
-------------------	---	--

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 02.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele)	Justifications de l'octroi de contrat à M <sup>e</sup> Raphaël Lescop de la firme Irwin Mitchell Kalichman sans appel d'offre versus le recours à l'expertise du contentieux de la Ville – Nombre de contrats octroyés par la Ville de Montréal à des donateurs ou sollicitateurs du parti Équipe Coderre
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Octroi de contrat sans appel d'offre et questionnement sur la compétence des donateurs du parti du maire versus l'expertise des employés de la Ville
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez) (M. Pierre Desrochers)	Engagement à déposer sur une base trimestrielle l'état d'avancement des travaux du Programme triennal d'immobilisation (PTI) quant au pourcentage des sommes utilisées et des travaux réalisés

À 10 h 18,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Prioriser l'approche « services aux citoyens » au lieu d'appliquer une approche réglementaire (Code de la sécurité routière) afin de permettre la circulation d'autres usagers, en plus des cyclistes, sur les pistes cyclables – Assouplir la consigne d'émettre des constats d'infraction aux utilisateurs des pistes autres que les cyclistes
----------------------	-------------------------------------	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 32.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève une question de privilège pour préciser que Projet Montréal a toujours suivi à la lettre les règles et directives du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) et considère inexacts les propos entendus lors de la réponse donnée à sa question par MM. Coderre et Perez.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, sur la question de privilège invoquée par la leader de l'opposition officielle indique que la directive du DGEQ est claire et que la liste des sollicitateurs et donateurs de chacun des partis doit être envoyée à la trésorerie de la Ville. Il affirme que Projet Montréal n'a pas fait cette démarche à ce jour.

La leader de l'opposition officielle rétorque que les demandes du trésorier et celles du DGEQ sont différentes et affirme que Projet Montréal a toujours su répondre à ces demandes.

Le conseiller Lionel Perez, en complément d'information, procède à la lecture de la directive DM6 du DGEQ sur les obligations des partis et de la lettre du Service du greffe dans laquelle il est indiqué qu'aucune liste des solliciteurs et donateurs de Projet Montréal n'a été transmise, à ce jour, au trésorier de la Ville. Il dépose une copie du formulaire et de la lettre du Service du greffe à cet effet.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, évoque une question de privilège en référant aux accusations portées par l'administration à la réputation d'un bénévole de la Ville de Montréal en formation pour Vélo d'hiver, en indiquant que ce dernier est membre de Projet Montréal, information parue dans les quotidiens du jour.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Limoges d'en venir directement à sa question de privilège.

Le conseiller Limoges poursuit en affirmant que ce n'est pas la faute de Projet Montréal si le nom de l'avocat personnel du maire, Me Lescop, qui a reçu plus de 300 000 \$ de contrat de la Ville, s'est retrouvé dans un sommaire décisionnel. Il demande à l'administration de ne pas salir la réputation d'un parti qui s'est tenu au-delà de tout soupçon en matière de mœurs électorales depuis plus de dix ans. Il rappelle qu'il n'y a pas d'immunité parlementaire dans la salle du conseil et indique que la prochaine fois, ce seront des atteintes à la réputation qui seront déclarées.

Le maire de Montréal prend la parole pour préciser que M<sup>e</sup> Lescop n'est pas son avocat personnel. Il explique que M<sup>e</sup> Lescop travaillait pour Fasken Martineau et a été attiré à la cause qui l'opposait à Shane Doan. De plus, il souligne que cette firme avait déjà eu des contrats de la Ville au mois de mai 2013, avant l'arrivée de son administration.

Le leader adjoint de l'opposition officielle accepte les explications du maire et considère réglée sa question de privilège. Il précise toutefois qu'au lieu de salir la réputation de l'opposition officielle, le maire n'avait qu'à répondre à la question posée, comme il vient de le faire.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil demande la reprise des débats avec sérénité et invite le leader de la majorité à reprendre les travaux.

Le leader de la majorité fait amende honorable auprès du conseiller Marinacci et l'informe que la réponse à la question écrite qu'il a adressée à l'administration et aussi déposée au présent conseil sera traitée dans les délais. Le conseiller Copeman confirme au conseiller Marinacci qu'il déposera cette réponse au conseil d'agglomération du 25 février 2016.

---

À 10 h 32, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10).

---

#### **CM16 0217**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer divers travaux de réfection dans les casernes de pompiers, dont les travaux requis pour la captation des gaz**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer divers travaux de réfection dans les casernes de pompiers, dont les travaux requis pour la captation des gaz », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152907008  
80.01 (42.06)

---

#### **CM16 0218**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des cours de services de l'arrondissement de Ville-Marie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152907005  
80.01 (42.07)

---

#### **CM16 0219**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1152907006  
80.01 (42.08)

---

**CM16 0220**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1152907009  
80.01 (42.09)

---

**CM16 0221**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 225 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153334036  
80.01 (42.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.14) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0222**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 247 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153334037  
80.01 (42.11)

---

#### **CM16 0223**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153334038  
80.01 (42.12)

---

**CM16 0224**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du centre-ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153228005  
80.01 (42.13)

---

**CM16 0225**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus Plan de l'Eau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de renaturalisation des ruisseaux prévus au Plan de l'Eau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1156688006  
80.01 (42.14)

---

**Article 80.01 (42.15)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)**

Retiré (voir article 3.01).

---

**CM16 0226**

**Nommer Madame Lili-Anne Tremblay, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard, au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 février 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Adopté à l'unanimité.

1163022005  
80.01 (51.01)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0227**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Regroupement des Éco-quartiers pour la réalisation sur deux ans d'un inventaire des frênes sur propriété privée sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 290 671,24 \$, sans taxe applicable / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0170;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel Regroupement des Éco-quartiers, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, sur deux ans, d'un inventaire des frênes sur propriété privée sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 290 671,24 \$, sans taxe applicable, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-1627 et à son offre de services en date du 18 décembre 2015;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1156628002

---

#### CM16 0228

**Abroger la résolution CM15 0519 / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0175;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM15 0519 adoptée par le conseil municipal à sa séance tenue le 28 avril 2015;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.02 1154962001

**CM16 0229**

**Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs et des marchés et vitrines à Montréal pour les années 2016 et 2017 / Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025, dont 430 000 \$ pour les marchés et vitrines / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 470 000 \$ à 11 festivals montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0179;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver les soutiens financiers indiqués au dossier décisionnel, pour les années 2016 et 2017, pour les festivals et événements suivants :
  - Festival international de Jazz de Montréal
  - Festival Fantasia
  - Festival Juste pour rire
  - Montréal Complètement Cirque
  - Montréal en lumière
  - FrancoFolies de Montréal
  - Festival TransAmériques
  - Festival du nouveau cinéma
  - Rendez-vous du cinéma québécois
  - Festival Mode & Design Montréal
  - Festival international Nuits d'Afrique de Montréal
  - Volet marchés et vitrines culturels et créatifs
  
- 2- d'approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
  
- 3- d'approuver les onze projets de convention entre la Ville et les organismes ci-après indiqués, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers :
  - Festival international de Jazz inc.
  - Festival Fantasia
  - Festival Juste pour rire / Just for laughs
  - Tohu, Cité des arts du cirque
  - Festival Montréal en lumière inc.
  - Les FrancoFolies de Montréal inc.
  - Festival TransAmériques inc.
  - Festival du nouveau cinéma de Montréal
  - Fondation Québec cinéma
  - Festival Mode & Design Montréal
  - Productions Nuits d'Afrique inc.
  
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.03 1150018003

---

**CM16 0230**

**Résilier le contrat de design-construction de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, accordé à Groupe Décarel inc. (CM14 0498) relativement à la conception et à la construction de la cour de services d'Outremont prévue sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0180;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier le contrat de conception-construction de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, accordé à Groupe Décarel inc. (CM14 0498), relativement à la conception-construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.04 1155884002

---

**CM16 0231**

**Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds–Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR) - Dépense totale de 3 697 566,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324001 (10 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0201;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 697 566,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 475 566,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154102001

---



Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0232**

**Accorder un contrat à Groupe Paquette Mécanique Du Bâtiment inc. pour le remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 1 617 085,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00067 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0203;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder à Groupe Paquette Mécanique Du Bâtiment inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 617 085,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00067;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1160185001

---

**CM16 0233**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de référence du Grand Montréal pour la gestion de la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0208;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.07 1161375001

---

**CM16 0234**

**Approuver un projet d'addenda no.1 modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville et Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul afin de réduire le soutien financier de 210 000 \$, réduisant ainsi le montant total du soutien financier de 306 600 \$ à 96 600 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0215;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de réduire de 210 000 \$ la contribution à verser à Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul pour la réalisation du projet d'aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Verendrye afin de la porter à 96 600 \$, soit 86 600 \$ en 2016, et 10 000 \$ en 2017;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CM15 0797), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier révisé;
- 3- d'autoriser le financement, par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, du paiement au comptant de dépenses du Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest d'un maximum de 210 000 \$ pour la réalisation du projet;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145917004

---

**CM16 0235**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant d'une superficie totale de 308,9 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 1 250 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 86 000 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0213;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant d'une superficie totale de 308,9 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 1 256 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 86 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1154386005

---

**CM16 0236**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis afin de mandater des professionnels pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier financé par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0217;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.10 1161179001

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0237**

**Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0195;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$ taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1163292001

---

### CM16 0238

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0256;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Aecom Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'Agence métropolitaine de transport les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de Service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14829;
- 3- d'autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30%) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70%) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1162891001

**CM16 0239**

**Approuver une portion du financement pour les travaux de restauration de la toiture au Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, provenant d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0252;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver une portion du financement pour les travaux de restauration de la toiture au Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, provenant d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1166318002

---

**CM16 0240**

**Accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art (FIFA) dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0261;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 :

**Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$**

- Biennale de Montréal	85 000 \$
- Festival international du film sur l'art	60 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1161197002

---

**CM16 0241**

**Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville - Dépense totale de 1 935 208,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 267301 (16 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0265;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 792 336,09 \$, taxes incluses, soit 92,62 % du coût total de la dépense, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Sackville, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 748 608,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1154102003

---

#### CM16 0242

**Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue Ontario à la rue de Rouen ainsi que des travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue de Rouen, de la rue Moreau à la rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 034 602,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 314801 (18 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0266;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 034 602,58 \$ taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Préfontaine, de la rue Ontario à la rue de Rouen ainsi que pour des travaux de réhabilitation de conduite d'eau dans la rue de Rouen, de la rue Moreau à la rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Groupe Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 824 302,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 314801;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Éric Alan Caldwell dépose le compte-rendu du Comité de circulation en date du 26 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1154102002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0243**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Dépense de 235 396,46 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0181;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2016-2017 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 235 396,46 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1164784001

---

**CM16 0244**

**Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie, en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0220;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec. Ces bornes seront installées dans un nouveau complexe sportif situé au 2385, boulevard Thimens, et tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160160001

---

**CM16 0245**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donnée par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1150870001

---

**CM16 0246**

**Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beaudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1154396011

---

**CM16 0247**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », le projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1155890003

---

**CM16 0248**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1150211001

---



**CM16 0249**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 \$ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1162891002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0250**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2381;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1155025005

*Règlement 16-018*

---

**CM16 0251**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2382;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1155025004

*Règlement 16-019*

---

**CM16 0252**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2384;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1151081005

*Règlement 16-020*

---

**CM16 0253**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015, par sa résolution CE15 2386;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1151081007

*Règlement 16-021*

---

**CM16 0254**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0059;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1152907011

*Règlement 16-022*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0255**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0060;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1152907007

*Règlement 16-023*

---

#### **CM16 0256**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1152907010

*Règlement 16-024*

---

**CM16 0257**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0072;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1150348004

*Règlement 16-025*

---

**CM16 0258**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0067;

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1153228004

*Règlement 16-026*

---

**CM16 0259**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0069;

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1157102001

*Règlement 16-027*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0260**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'eau**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'eau a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0070;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'Eau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1156688004

*Règlement 16-028*

---

**CM16 0261**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016, par sa résolution CE16 0143;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1153720002

*Règlement 16-029*

---

**CM16 0262**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun »**

Vu la résolution CM15 1369 de l'assemblée du conseil municipal du 23 novembre 2015 adoptant comme projet de règlement P-15-090 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 janvier 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement, située au 4555, rue de Verdun, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016, par sa résolution CE16 0282;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1150511007

*Règlement 15-090*

---

**CM16 0263**

**Attribuer le toponyme « rue de la Wartime Housing » au lot 1 516 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 février 2016 par sa résolution CE16 0190;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

de nommer « rue de la Wartime Housing » la voie située sur le lot 1 516 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1154521011

**CM16 0264**

**Attribuer le toponyme « patinoire Michel-Plasse » à une patinoire située dans l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0235;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre  
Mme Chantal Rouleau



Et résolu :

de nommer « patinoire Michel-Plasse » la patinoire n<sup>o</sup> 1 de l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1156767007

---

#### **CM16 0265**

**Approuver le renouvellement du protocole d'entente visant le prêt de services avec remboursement partiel à Technoparc Montréal de M. Arnold Beaudin, à compter du 22 octobre 2015, pour une période de 6 mois**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 février 2016 par sa résolution CE16 0237;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal visant le renouvellement du prêt de service de M. Arnold Beaudin avec remboursement partiel, pour une durée de 6 mois, à compter du 22 octobre 2015 jusqu'au 22 avril 2016;
- 2- de modifier, en conformité avec l'article 474.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le budget de revenus et de dépenses du Service du développement économique afin de tenir compte du remboursement partiel de ce prêt par l'organisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1151633003

---

#### **Article 51.01**

##### **Nominations aux Commissions permanentes**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de retirer l'article 51.01.

La proposition est agréée.

---

#### **CM16 0266**

##### **Nominations de membres à la Corporation Anjou 80**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 février 2016 par sa résolution CE16 0277;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de reconduire le mandat de la conseillère de Ville Mme Andrée Hénault, à titre de représentante du conseil d'arrondissement pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018;
- 2- de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil d'administration de la Corporation Anjou 80 pour la période indiquée en regard de chacun d'elles:
  - M. Martin Savaria, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Anjou, à titre de représentant de la Ville, pour une période de 2 ans, soit du 15 janvier 2016 au 15 janvier 2018, en remplacement de Mme Chantal Boisvert;
  - M. Gérard Séguin, retraité directeur général de l'Association des postes de Montréal et Ottawa, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Gilles Beaudry;
  - Mme Johanne Du Bois, technicienne en administration à l'Université de Montréal, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Réal Théroux;
  - M. Mario Beaulieu, agent immobilier Via Capital, à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Michel Haddad;
  - M. René Gauthier, co-président et co-proprétaire de S.R. produits innovateurs inc., à titre de membre, pour une période de 2 ans, soit du 13 mars 2016 au 13 mars 2018, en remplacement de M. Michel Foisy.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, demande au conseiller Miranda de s'en tenir au point inscrit à l'ordre du jour et de ne pas faire de procès d'intention aux individus concernés par ces nominations. Le président du conseil demande au conseiller Miranda de s'en tenir aux faits.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur l'article 51.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Dauphin, Cloutier et Pagé (35)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Plante, Sauvé, Sigouin, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Caldwell, Downey, Quellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Miranda, Deschamps, Duchesne et Searle (22)

**Résultat:** En faveur : 35  
Contre : 22

Le président du conseil déclare l'article 51.02 adopté à la majorité des voix, et il est

## RÉSOLU

en conséquence.

51.02 1161041004

---

### CM16 0267

#### **Motion de l'opposition officielle pour amender le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal**

Attendu que le gouvernement du Québec a spécifié, par ses orientations et attentes à l'égard de l'aménagement du territoire métropolitain, que l'agglomération consolide les zones urbaines existantes et limite l'urbanisation en périphérie de ces zones aux secteurs qui disposent déjà des infrastructures et des services, tels que l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, l'électricité, les écoles, les routes, les infrastructures de transport collectif, etc.;

Attendu que l'aménagement d'un territoire selon les principes du développement durable implique, au premier chef, une utilisation plus rationnelle de l'espace aux fins du développement. À cette fin, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement proposait d'orienter au moins 40 % de l'urbanisation projetée dans un rayon de un kilomètre autour des stations, actuelles et projetées, de métro, de trains de banlieue, de services léger sur rail et de services rapides par bus;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté en janvier 2015, rappelle que sur l'ensemble du territoire - totalisant environ 50 000 ha -, la capacité d'accueil résidentielle dans les secteurs déjà construits représente, pour les prochaines décennies, un potentiel d'au moins 175 000 logements alors que la croissance prévue par l'Institut de la Statistique du Québec totalise 153 000 nouveaux ménages d'ici 2036;

Attendu que la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, adoptée en 2004 par la Ville de Montréal, cible les mêmes objectifs que la Stratégie québécoise sur les aires protégées en visant la protection de 8% de l'ensemble de l'agglomération et de 6 % de la surface terrestre;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal vise à accroître la surface des aires protégées terrestres à minimalement 10 % du territoire, soit environ 5 000 ha;

Attendu que 5,76 % (2 800 ha) du territoire de l'agglomération de Montréal est constitué d'aires protégées en milieu terrestre (en date de 2014);

Attendu que l'actuel Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, adopté en novembre 2004, sera révisé d'ici 2018 et devra planifier le développement du territoire afin de rencontrer des objectifs précis quant à la préservation des espaces naturels et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

Attendu que, le 1<sup>er</sup> février dernier, une pétition s'opposant au développement immobilier sur ces espaces naturels (environ 185 ha), a été déposée au conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et que celle-ci totalise plus de 9 500 signataires;

Attendu que le futur secteur Pierrefonds-Ouest, à l'instar des quartiers voisins, sera orienté et dépendant des déplacements en voiture à l'image du taux de possession de 1,6 à 1,8 voiture par logement (selon les données de l'enquête Origine-Destination 2013);

Attendu que le développement de Pierrefonds-Ouest encouragera l'augmentation des déplacements motorisés, tandis que ceux-ci sont responsables de plus de 40% des émissions de GES au Québec;

Attendu que ce développement impliquera la construction d'un boulevard urbain dans l'emprise autoroutière de la 440 et divers travaux de réaménagement d'infrastructures totalisant près de 45 millions \$ à la charge de la population montréalaise;

Attendu que, le maire de Montréal, Denis Coderre, a confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de consulter la population sur des solutions concrètes, ambitieuses et réalisables pour réduire la dépendance aux énergies fossiles de Montréal;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Craig Sauvé  
M. Luc Ferrandez

que le conseil municipal demande au comité exécutif d'initier un processus d'amendement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal dans le secteur de l'arrondissement Pierrefonds–Roxboro, soit le territoire compris entre l'emprise autoroutière du ministère des Transports du Québec, le boulevard Gouin, la limite est de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue et la limite nord de la municipalité de Kirkland, afin de remplacer l'affectation « Dominante résidentielle » des lots non construits par l'affectation « Conservation ».

---

Un débat s'engage.

---

À 12 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

À 12 h 34, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente, Mme Valérie Plante.

---

Le débat se poursuit.

---

La vice-présidente du conseil rappelle à l'assemblée qu'il est interdit de prendre des photos dans la salle du conseil sans l'autorisation du Bureau de la présidence, tel que stipulé dans le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 13 h 11, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Le conseiller Russell Copeman soulève une question de privilège pour préciser qu'il n'a jamais mentionné que la seule façon de conserver ces terrains était de l'affecter « conservation » dans le schéma, mais plutôt que le moyen choisi par Projet Montréal d'affecter le terrain « conservation » dans le schéma d'aménagement équivaut à une expropriation déguisée, dont les coûts seront multipliés par une centaine de millions de dollars. Le président indique que la question de privilège a été entendue.

---

Le débat se poursuit.

---

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents et l'engagement que des discussions se tiendront sur le sujet afin de trouver un terrain d'entente, retire sa motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

**Article 65.02****Motion de l'opposition officielle pour une consultation publique sur le nord de Pointe-Saint-Charles**

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

---

À 13 h 58,

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour proposer respectueusement le retrait de la motion 65.03 qui demande qu'un « mandat soit donné au Service du développement social et de la diversité montréalaise pour élaborer une politique de lutte contre l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal ». Il juge qu'un débat sur cette motion n'est plus nécessaire puisque qu'un mandat, adopté à l'unanimité, a été donné à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise « afin d'évaluer la pertinence de développer une politique montréalaise pour prévenir l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal » en la déclaration 15.05 lors de la séance du conseil d'hier après-midi.

La leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, prend la parole pour informer l'assemblée que Projet Montréal souhaite tout de même conserver l'article 65.03 à l'ordre du jour étant donné que la déclaration 15.05 n'a pas repris la totalité des « Attendus » et « Résolus » de la motion. Le leader de la majorité justifie sa demande du fait que faire un débat sur un point sur lequel le conseil a déjà statué à l'unanimité viendrait contredire le mandat qui a été donné à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise. Il demande donc le retrait de l'article de l'ordre du jour.

La décision du président du conseil, M. Frantz Benjamin, après avoir entendu les doléances des deux leaders, est de maintenir l'article 65.03 à l'ordre du jour et d'autoriser le débat puisque qu'il n'a pas eu d'entente préalable entre les leaders pour son retrait. Il invite le conseiller Downey à présenter la motion.

---

**CM16 0268****Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation**

Attendu que le 24 février est une journée nationale de prévention contre l'intimidation dans les écoles, aussi nommée « Pink Shirt Day »;

Attendu que, selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec, 37 % des élèves québécois du secondaire ont avoué avoir été victimes de violence ou d'autres formes d'intimidation à l'école ou sur le chemin de l'école (données de 2013);

Attendu que, selon Kids Help Phone, un enfant ou adolescent est victime d'intimidation à chaque 7 minutes dans les aires de jeux, au Canada;

Attendu que les taux d'idéations suicidaires sont de 11,6 % à 13 ans et de 14,7 % à 15 ans chez les jeunes victimes d'intimidation, selon Marie-Claude Geoffroy, chercheuse au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

Attendu que de nombreuses villes à travers le Canada, dont Drummondville, ainsi qu'Airdrie et Edmonton en Alberta, Regina et Kindersley en Saskatchewan, ont adopté des règlements interdisant l'intimidation dans les lieux publics;

Attendu qu'une loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a été adoptée par le gouvernement du Québec, le 12 juin 2012;

Attendu que la Ville de Montréal, à titre d'employeur, interdit l'intimidation dans son Code de conduite des employés (Règlement RCG 12-026);

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Anne-Marie Sigouin

que le conseil municipal :

- 1- mandate le Service du développement social et de la diversité montréalaise pour élaborer une politique de lutte contre l'intimidation sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2- reconnaisse le 24 février 2016 comme Journée de sensibilisation contre l'intimidation.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Downey dépose une copie des lettres de soutien à la motion sur la prévention de l'intimidation du Centre communautaire Dawson, de Projet LOVE - Vivre sans violence ainsi que des Services communautaires collectifs.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au conseiller Downey de retirer le mot « shame » utilisé dans son intervention. Ce dernier s'exécute.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers  
M. Marvin Rotrand

de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise pour le même mandat que celui donné pour l'article 15.05, conformément au 5<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise pour le même mandat que celui donné pour l'article 15.05.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Miele, Desrochers et Rotrand et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 52

Contre : 0

Le président du conseil déclare la proposition de référer la motion à la Commission sur le développement social et sur la diversité montréalaise avec le même mandat que celui donné pour l'article 15.05 des conseillers Miele, Desrochers et Rotrand adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

**CM16 0269****Motion de l'opposition officielle en appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis**

Attendu la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme Accès logis menée par le Front populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et ses partenaires;

Attendu que le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec a diminué de 3 000 à 1 500 le nombre de logements sociaux financés annuellement à l'échelle du Québec;

Attendu que cette diminution de moitié aura des répercussions sur le nombre d'unités de nouveaux logements sociaux pouvant être réalisés à Montréal;

Attendu que l'Enquête nationale auprès des ménages, menée en 2011 par Statistiques Canada, a révélé que 143 900 ménages locataires devaient consacrer plus de la moitié de leur revenu pour se loger à Montréal;

Attendu qu'au 30 novembre 2015, 24 863 ménages étaient sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, dans son budget 2015-2016, le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL) - dont 1 000 en 2015-2016 et 1 200 à chacune des quatre années suivantes - mais que ce programme ne permet pas de construire de nouveaux logements locatifs, d'améliorer la qualité des appartements et de jouer un rôle dans la revitalisation des quartiers et le maintien de logements sociaux et abordables à long terme;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Valérie Plante

que le conseil de ville :

- 1- demande au gouvernement du Québec de rétablir les budgets du programme AccèsLogis Québec de manière à financer un minimum de 3000 nouveaux logements par année, sur une base pluriannuelle de 5 ans;
- 2- demande au gouvernement du Québec de réinjecter des fonds dans le Programme Rénovation Québec.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Russell Copeman

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'amender le texte du « Résolu » de la motion sous étude comme suit :

- d'ajouter à la première ligne du premier paragraphe, après le mot « ... rétablir », le mot « ... adéquatement ... » et, dans un deuxième temps, à la troisième ligne dudit paragraphe, après le mot « ... année... » les mots « ... dont au moins 40 % seraient alloués à Montréal, ... »;
- d'ajouter un troisième paragraphe qui se lit comme suit : « que le conseil de ville demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement sur cinq ans de 5 800 suppléments au loyer (PSL) ».

La proposition d'amendement est agréée et le conseiller Ryan utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

À 14 h 21, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

Frantz Benjamin  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Denis Coderre  
MAIRE



**ANNEXE - ARTICLE 7.11**

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017  
Conseillers municipaux – 2016  
Le 22 février 2016**

---

**Clément-Talbot, Catherine**